

Fédération Royale Belge des Sports Équestres

F.R.B.S.E.

a.s.b.l.



Est. 1885

Royal Belgian Equestrian Federation

REGLEMENT NATIONAL

VOLTIGE

~~2023~~ 2024

Proposé par la commission nationale [21/02/2024](#)
Approuvé par 'Organe d'Administration

La présente édition entre en vigueur dès parution sur le site internet de la F.R.B.S.E. « www.equibel.be ». À partir de cette date toutes les autres éditions précédentes et tous les autres documents officiels publiés antérieurement deviennent caduques.

K.B.R.S.F. vzw – F.R.B.S.E. asbl

Belgicastraat 9/2
B-1930 Zaventem / Belgium

☎ (32) 2.478.50.56 ✱ 📠 (32) 2.478.11.26

✉ info@equibel.be ✱ 🌐 www.equibel.be

IBAN: BE 98 4276 1581 8193 - BIC/SWIFT: KREDBEBB
TVA BE 0409.553.992

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PRINCIPES GENERAUX	2
1. LA COMPETITION	2
Article 1.1 Participants.....	2
Article 1.2 Les chevaux	3
Article 1.3 Les participants aux compétitions	3
Article 1.4 Les épreuves	4
Article 1.5 Classification	54
Article 1.6 Exercices Imposés et le libre par catégorie	5
Article 1.7 Nombre de départs	9
Article 1.8 Points bonus et points de pénalités.....	9
Article 1.9 Monter ou descendre de catégorie.....	10
Article 1.10 Hors concours.....	1110
Article 1.11 Exécution des épreuves	11
Article 1.12 Tenues.....	1211
Article 1.13 Harnachement	1312
Article 1.14 Protocole	1413
2. LA COMPETITION	1413
Article 2.1 Organisation des compétitions de voltige.....	1413
Article 2.2 Correspondances et différences du règlement par catégorie/handicap	1413
Article 2.3 Rond de longe de la compétition.....	1413
Article 2.4 Le rond d'échauffement.....	1413
Article 2.5 Ordre de départ	1513
3. OFFICIELS.....	1514
Article 3.1 Jury	1514
4. EVALUATION ET CLASSEMENT	1514
Article 4.1 Evaluation.....	1514
Article 4.3 Pénalités pour les figures imposées	1615
Article 4.4 Kür	1615
Article 4.6 L'évaluation du libre en solo.	2219
Article 4.7 Evaluation de la kür 'pas de deux'	2220
Article 4.8 Test technique	2321
Article 4.9 Chute	2321
Article 4.10 Boiterie.....	2422
Article 4.11 Abandon	2422
Article 4.12 Circonstances imprévues	2422
Article 4.13 Défense	2522
Article 4.14 Protocol d'évaluation	2522
Article 4.15 Classement	2522
Article 4.16 Remise de prix	2523



INTRODUCTION

Des règlements sont établis pour permettre une pratique sportive aussi saine et équitable que possible.

La F.R.B.S.E. renvoie aux règlements suivants pour la discipline 'Voltige' :

- Le règlement général
- Le règlement vétérinaire
- Le règlement national de voltige
- « FEI Code of Points » (Règles éditées par la FEI pour la voltige en cercle)
- FEI Vaulting Guidelines

Les règlements nationaux belges s'inspirent autant que possible de la réglementation de la Fédération Equestre Internationale (FEI).

Quand certaines dispositions réglementaires ne sont pas prévues, il faut trouver des solutions, s'adapter, dans le respect de bonnes pratiques sportives, en se fixant comme priorités le fairplay et le bien-être de l'athlète et de l'animal.

Le comité de direction de la F.R.B.S.E. peut dans certains cas déroger aux règlements.

PRINCIPES GENERAUX

- Ce règlement particulier constitue un complément au règlement général dont les prescriptions doivent en tous les cas s'appliquer.
- Là où il est écrit « participant », cela vaut aussi pour les voltigeurs de pas-de-deux ou pour les équipes.
- Là où il est écrit « chevaux », cela vaut aussi pour les poneys.

1. LA COMPETITION

Article 1.1 Participants

1.1.1 Les voltigeurs peuvent prendre part à des CVN/CVV/CVF dans l'année de leur 6 ans.

1.1.2 Les longeurs peuvent prendre part à des CVN//CVV/CVF dans l'année de leurs 16 ans.

1.1.3 La participation aux différentes catégories d'épreuves est fonction de l'âge.

L'âge est fixé par année civile, à l'exception de la règle décrite dans le paragraphe 1.

Catégories de concours	Âge en années
BE - Pas-de-deux (junior et senior))	à partir de 10 ans
BE - Equipe (toutes les classes, sauf Junior)	À partir de 6 ans
BE - Equipe Juniors	De 6 à 18 ans inclus
BE - Juniors solo	De 13 à 18 ans inclus
BE - Scolaires Solo	De 11 à 14 ans inclus
BE - Senior	À partir de 16 ans

1.1.4 Un participant peut prendre part à un CVN si :

- a. Le voltigeur est membre de PsV/LEWB et possède une licence V03 au minimum.
- b. Le voltigeur doit être membre d'un club de Paardensport Vlaanderen/LEWB.
- c. Le longeur doit avoir au moins une licence L01 auprès de Paardensport Vlaanderen/LEWB.
- d. Les voltigeurs au Championnat de Belgique ou Coupe de Belgique doivent avoir la nationalité belge.
- e. Les participants qui n'ont pas la nationalité belge peuvent participer au Championnat de Belgique ou la Coupe de Belgique, mais ne seront pas sacrés Champions de Belgique en cas de victoire.

1.1.5 Modalités de participation d'un voltigeur ou d'un longeur venant des Pays-Bas à un CVN :



- a. La fédération néerlandaise (KNHS) envoie avant la date de clôture un courriel à voltige@lewb.be avec toutes les inscriptions des membres qui souhaitent participer à un CVN.
- b. Les voltigeurs néerlandais peuvent participer à des CVN.
- c. Les longeurs néerlandais peuvent participer à un Championnat de Belgique, mais seulement s'ils ont une licence belge.

Article 1.2 Les chevaux

Le cheval de voltige doit avoir les critères suivants :

- 1.2.1. Disposer, au moment de son inscription à la compétition, d'un numéro d'immatriculation valable. Le cheval peut participer à toutes les épreuves à partir de l'année de ses 7 ans.
- 1.2.2. A chaque compétition, le passeport du cheval doit pouvoir être présenté pour vérifier si l'animal est bien en ordre de vaccination.
- 1.2.3. Les règlements général et vétérinaire de la F.R.B.S.E. sont d'application en ce qui concerne le cheval. Il doit par ailleurs :
 - Être en bonne condition physique. Le cheval doit être en bonne santé et ne peut présenter aucun signe de boiterie.
 - Être apte à être un cheval de voltige, ce qui sera jugé par les membres du jury.
- 1.2.4. Une jument pleine depuis plus de 4 mois ou qui allaite ne peut pas concourir (conformément aux règlements de la FEI).
- 1.2.5. Un cheval qui saigne sera immédiatement exclu de la compétition
- 1.2.6. Cheval, longeur et voltigeurs, saluent au milieu du cercle en direction du jury A. Les rênes latérales peuvent être détachées juste avant le salut et, au plus tard, doivent être détachées immédiatement à la sortie du cercle de compétition. Pour le bien-être du cheval, il est obligatoire de débrancher les rennes fixe, de saluer immédiatement après avoir exécuté les exercices et de sortir ensuite avec le cheval au pas, le voltigeur sortant toujours en courant à l'extérieur.

Modalités de participation des chevaux néerlandais à un CVN :

- La fédération néerlandaise (KNHS) envoie avant la date de clôture un mail à voltige@lewb.be avec toutes les inscriptions des participants à un CVN/CVV/CVF..
- Les chevaux néerlandais peuvent participer au Championnat de Belgique seulement s'ils disposent d'une immatriculation belge.

Article 1.3 Participation aux compétitions

- 1.3.1. Un voltigeur ne peut faire partie que d'une seule équipe/team lors d'un CVN/CVV/CVF
- 1.3.2. Un voltigeur solo peut voltiger sur un maximum de deux chevaux par compétition, si l'organisateur de la compétition l'accepte. Un voltigeur peut aussi bien prendre le départ dans une épreuve en team, pas-de-deux qu'en solo.
- 1.3.3. Un club ne peut inscrire qu'une seule équipe de 4 voltigeurs par catégorie.
- 1.3.4. Dans une équipe, chacun des 6 voltigeurs doit effectuer les exercices imposés et l'épreuve libre en musique (Kür).
- 1.3.5. Les voltigeurs ne peuvent prendre part à une compétition nationale à l'étranger si un CVN se déroule en Belgique à la même date.
- ~~1.3.6 Pour prendre part au Championnat de Belgique et à la Coupe de Belgique, les voltigeurs ou les équipes doivent avoir participé à un minimum de 2 différents CVN dans les 12 mois qui précèdent et dans la même catégorie (sauf si le voltigeur est obligé de passer dans une autre catégorie). Il est possible de demander à la Commission de Voltige l'autorisation de faire compter un CVI (valant alors comme un CVN).~~
- ~~1.3.7~~ 1.3.6 Si un voltigeur du Championnat de Belgique participe à la compétition avec plus d'un cheval, le club doit informer l'organisateur et le juge en A, du choix du cheval qui comptera pour le Championnat de Belgique avant le début de la compétition.



~~1.3.8~~1.3.7 La Coupe de Belgique est un critère de régularité où un classement est établi sur la base des 4 meilleurs résultats totaux (Imposé +Libre). Toutes les compétitions CVN comptent pour être incluses dans les classements.

~~Afin de promouvoir la discipline de la voltige au sein du LEWB, le voltigeur doit participer à au moins 1 CVN organisé par le LEWB.~~ Le dernier CVN de l'année civile prévoit ensuite une cérémonie de remise des prix pour un minimum des cinq premiers de chaque classe.

~~1.3.9~~1.3.8 Dans la plus haute catégorie « BE – Solo 3* », il est obligatoire de se présenter à l'épreuve technique.

1.3.9 Le test technique est présenté séparément et non en même temps que l'imposé.

1.3.10 Un test technique ~~pour jeunes Voltigeurs~~Young Vaulters peut être donné dans les catégories junior 2* et senior 2*. Ceci dans le but de se préparer à une participation internationale dans la classe des Young Vaulters et de faciliter la transition vers les seniors 3*. Un protocole distinct sera fourni pour ce test technique et ces points ne compteront pas dans le total.

1.3.11 Le Règlement Général des Concours est d'application pour participer à des compétitions internationales. La participation à une compétition internationale dans le cas où celle-ci se déroule à l'étranger, est autorisée sauf si :

- Cette (Ces) compétition(s) se déroule(nt) le(s) jour(s) où se déroule le Championnat de Belgique.
- La compétition est réservée à un nombre limité de participants Belges. Dans ce cas, c'est la Commission Nationale de Voltige qui décide quelles équipes ou quels voltigeurs peuvent recevoir une invitation pour s'inscrire à ce concours en particulier.

1.3.12 L'inscription à une compétition internationale se fait via la F.R.B.S.E. Un document reprenant l'« autorisation de voltiger » n'est pas nécessaire.

1.3.13 Participation aux compétitions nationales à l'étranger :

- Si des voltigeurs et longeurs belges veulent concourir à l'étranger ou si on souhaite inscrire un cheval belge dans un de ces concours, il faut demander l'autorisation par écrit à la F.R.B.S.E. qui leur fournira le document de « permission de voltiger » en mentionnant le pays dans lequel les participants veulent concourir.
- Le participant s'inscrit lui-même à la compétition. Les frais de l'inscription et tous les frais liés à la compétition, en ce compris le cheval et le longeur, sont à charge du participant.
- Le concours terminé, le participant doit faire parvenir, dans les 15 jours après la compétition, ses résultats à voltige@lewb.be info@equibel.be. Les notes finales sont prises en compte pour autant que leurs conditions d'octroi soient les mêmes que celles requises par la F.R.B.S.E.

1.3.14 Date de clôture :

Les inscriptions sont clôturées le lundi précédant le concours.

Article 1.4 Les catégories d'épreuves

1.4.1. Voltige en équipe : il s'agit d'une catégorie d'épreuves dans laquelle une équipe de 4 ou 6 voltigeurs effectuent leur prestation dans leur catégorie, sous la conduite d'un longeur. L'équipe participe d'abord à l'épreuve imposée composée de mouvements obligatoires, et après une pause de minimum 30 minutes, passe à l'épreuve libre en musique/Kür. Le cheval peut galoper à la fois à gauche et à droite dans toutes les classes.

~~1.4.1.~~1.4.2. La voltige Solo est une catégorie d'épreuve dans laquelle les voltigeurs voltigent individuellement. Chacun voltige seul, dans l'épreuve imposée comme dans l'épreuve libre en musique. Dans ces deux épreuves, le cheval galope à main gauche ou à main droite. Entre les deux épreuves (imposée et libre), une pause de 1 minute doit être respectée pour le voltigeur. ~~Si un voltigeur se présente au test technique, au moins 3 chevaux doivent être intercalés entre le test Imposé/Libre et le test technique.~~

~~1.4.2.~~1.4.3. Dans les épreuves en pas-de-deux, deux partenaires voltigent ensemble. Les exercices imposés sont présentés individuellement. Les deux participants effectuent successivement l'un après l'autre tous les exercices imposés. L'imposé est suivi par l'épreuve libre en musique où les deux partenaires voltigent ensemble.



Article 1.5 Répartition en catégories

- 1.5.1. La catégorie 1* de voltige est la catégorie la plus basse et la catégorie 3* la plus élevée.
Un voltigeur solo qui participe pour la première fois à des compétitions, prend le départ dans la compétition 1*.
- 1.5.2. Si plus d'une équipe est affiliée à un club de voltige, ces équipes seront différenciées par un numéro, en commençant par l'équipe faisant partie de la plus haute catégorie qui portera le numéro 1, etc. Si, dans un club, il y a plusieurs équipes dont une équipe composée de 4 voltigeurs, cette équipe de 4 sera toujours considérée comme la plus basse classée. Le classement des équipes par club sera revu annuellement le 1er janvier de chaque année et si nécessaire adapté de nouveau par la commission.
- 1.5.3. Il est possible de demander un reclassement dans une catégorie inférieure lorsque :
- Un ou plusieurs voltigeur(s) n'a/ont pas participé à des concours pendant une période prolongée.
 - Plusieurs voltigeurs sont remplacés dans une équipe.
 - Un autre cheval, nouveau ou différent, doit être utilisé.
 - Pour la procédure, voir le site internet de la LEWB.
- 1.5.4. L'athlète doit prendre le départ dans la catégorie qui est d'application à la date de clôture des inscriptions. Les résultats, obtenus entre la date de clôture du concours et le jour même du concours, ne seront pas pris en compte, à moins que le(s) participant(s) ne le demande(nt) et que le comité organisateur marque explicitement son accord.

Article 1.6 Exercices imposés et épreuve libre en musique par catégorie

- 1.6.1. Dans la section des 'exercices imposés', le participant montre un certain nombre d'exercices précis. Ces exercices sont listés par catégorie dans le tableau ci-dessous. Les exercices doivent être présentés dans l'ordre établi ci-dessous et dans un temps imparti.
- 1.6.2. Tous les exercices imposés seront présentés successivement et de manière continue.
- 1.6.3. Dans le cadre de l'épreuve libre en musique, les participants ont la possibilité de montrer une série d'exercices dans un temps déterminé. Le participant ou l'équipe doit composer son épreuve libre en musique lui/elle-même.
- 1.6.4. Si un exercice d'une difficulté plus grande que celle autorisée dans la catégorie concernée est présenté pendant l'épreuve libre en musique, elle sera moins bien notée et comptera de cette manière dans le résultat final, y compris les points malus.
- 1.6.5. L'épreuve technique est prévue pour la catégorie solo 3*. Le résultat ~~ne compte pas~~ au niveau du règlement de promotion et relégation, ~~mais sert à préparer la participation à des concours internationaux~~. L'Epreuve Technique consiste en cinq exercices bien définis, complétés par des exercices au choix et d'une épreuve libre en musique.
- ~~1.6.5.~~ L'Epreuve Technique est élaborée par l'athlète lui-même. Dans le test technique 'Young vaulter', les 3 exercices effectués en premier comptent comme des exercices TT, si 5 exercices TT sont effectués, les 2 derniers comptent comme des exercices D. Pour cette Epreuve Technique, la durée maximale est limitée à 1 minute.
- 1.6.6. Une description de tous les exercices définis pour cette épreuve est publiée sur le site internet de la F.R.B.S.E.

Catégories	Exercices Imposés	Epreuve Libre en Musique	Limite de temps
BE Team 1* 6-voltigeurs (Aux Pays-Bas : Classe L) (précédemment D Team)	Au galop 1. Saut à cheval, 2. Assis libre, 3. Etendard, 4. Debout, 5. Prise d'élan vers l'avant, jambes serrées, 6. Demi-Moulin 7. Prise d'élan arrière, jambes écartées 8. Sortie vers l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Libre au galop avec <u>max. 2 voltigeurs à cheval</u>. • Max. 6 exercices D avec 2 participants. • Exercices autorisés de difficultés E, M et D • Seules la composition et l'exécution seront évaluées 	Imposé : 6-voltigeurs : 6 min Libre : <u>34</u> min
BE Team 2* (senior & junior) 6-voltigeurs (Aux Pays-Bas : Classe M) (Précédemment C Team)	Au galop 1. Saut à cheval 2. Assis libre 3. Etendard 4. Moulin 5. Ciseau 1ère phase 6. Ciseau 2ème phase 7. Debout 8. De l'assis, sortie intérieure par prise d'élan vers l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Libre au galop • <u>Exercices à 1, 2 ou 3 participants</u> • Exercices autorisés de difficultés E, M et D • Seuls les 20 exercices les plus difficiles comptent pour les résultats des seniors • Seuls les 25 exercices les plus difficiles comptent pour les seniors 	Imposé : 6 min Libre : <u>43</u> min <u>30</u> <u>sec.</u>
BE Team 3* (senior) 6-voltigeurs (Aux Pays-Bas : Classe ZZ) (précédemment Team A/B)	Au galop 1. Saut à Cheval 2. Etendard 3. Moulin 4. Ciseau 1ère phase, 5. Ciseau 2ème phase, 6. Debout 7. 1ère partie du flanc vers l'intérieure 8. 2ème partie du flanc, (à partir de l'assis avant <u>sortie</u> vers l'extérieur)	<ul style="list-style-type: none"> • Libre au galop • <u>Exercices à 1, 2 ou 3 participants</u> • Exercices autorisés de difficultés E, M et D • Seuls les 25 exercices les plus difficiles comptent pour les seniors 	Imposé : 6 min Libre : <u>43</u> min <u>30</u> <u>sec.</u>
BE Team Junior 1* 6-voltigeurs (Précédemment Juniors)	Au galop 1. Saut à Cheval 2. Assis libre 3. Etendard 4. Debout 5. Elan avant vers l'ATR, jambes serrées, 6. Demi-moulin 7. Elan arrière, jambes écartées, 8. Sortie vers l'intérieur par passage de jambe	<ul style="list-style-type: none"> • Libre au galop <u>avec max. 2 voltigeurs à cheval</u> • Avec des exercices avec 1, 2 ou 3 Voltigeurs. • Max. 6 exercices <u>statiques D</u> avec <u>23</u> Voltigeurs. • Exercices autorisés de difficultés E, M et D. • Seules la composition et l'exécution seront évaluées 	Imposé : 6 min Libre : <u>43</u> min
BE Solo 3* (Aux Pays-Bas : Classe ZZ) (Précédemment solo A)	Au galop 1. Saut à cheval 2. Etendard 3. Moulin 4. Ciseau 1ère phase, 5. Ciseau 2ème phase 6. Debout 7. 1ère partie du flanc, <u>retour à l'assise avant</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Seuls les exercices avec difficultés M, D et R comptent dans la difficulté. • Les exercices E entrent en compte dans la composition et l'exécution. 	Imposé : Illimité Libre : 1 min

	8. <u>Sortie / 2^{ème} partie du flanc depuis l'assise à l'avant vers l'extérieur (à partir de l'amazone intérieure vers l'extérieur)</u>	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les 10 exercices les plus difficiles comptent pour le résultat 	
BE Solo 2* (Aux Pays-Bas : Classe M) (Précédemment solo B)	Au galop 1. Saut à cheval 2. Assis libre 3. Etendard 4. Moulin 5. Ciseau 1 ^{ère} phase, 6. Ciseau 2 ^{ème} phase 7. Debout 8. 1 ^{ère} partie du flanc vers amazone intérieure suivi par sortie au lieu de se laisser glisser le long du flanc vers l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les exercices avec difficultés M, D et R comptent dans la difficulté. Les exercices E entrent en compte dans la composition et l'exécution. Seuls les 10 exercices les plus difficiles comptent pour le résultat 	Imposé : Illimité Libre : 1 min
BE Solo 1* (Aux Pays-Bas : Classe L) (Précédemment solo C)	Au galop 1. Saut à cheval 2. Assis libre 3. Etendard 4. Debout 5. Elan avant vers l'ATR, jambes serrées, 6. Demi-moulin 7. Elan arrière, jambes écartées, 8. Saut de sortie vers l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Les exercices avec difficultés E, M, D comptent dans la difficulté. Seules la composition et l'exécution seront jugées 	Imposé : Illimité Libre : 1 min
BE Solo Scolaires 2* (Aux Pays-Bas : Classe M)	Au galop 1. Salut à cheval 2. Assis libre 3. Etendard 4. Moulin 5. Ciseau 1 ^{ère} phase, 6. Ciseau 2 ^{ème} phase 7. Debout 8. 1 ^{ère} partie du flanc vers amazone intérieur suivi par saut au lieu de se laisser glisser le long du flanc à l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Libre au galop Seuls les exercices avec difficultés M, D et R sont autorisés. Les exercices E comptent dans l'évaluation de la composition et l'exécution. Seuls les 10 exercices les plus difficiles comptent pour le résultat. 	Imposé : Illimité Libre : 1 min
BE Solo Scolaires 1* (Aux Pays-Bas : Classe L) (Précédemment Scolaire)	Au galop 1. Mise à cheval 2. Assis libre 3. Etendard 4. Debout 5. Elan avant, jambes serrées, 6. Demi-Moulin 7. Elan arrière, jambes écartées, 8. Sortie vers l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Libre au galop Les exercices avec difficultés E, M et D sont autorisés. Seules la composition et l'exécution seront jugées 	Imposé : Illimité Libre : 1 min
BE Pas-de-deux 3* (Senior) (Aux Pays-Bas : Classe ZZ)	Pas d'imposé Exécuter l'épreuve libre 2x	<ul style="list-style-type: none"> Au galop En dehors de la 'Mise à cheval' et de la sortie, seuls les exercices avec 2 voltigeurs en même 	Libre : 2 min

		<p>temps à cheval, comptent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seuls les exercices avec difficultés M et D comptent pour la note de difficulté. • Les exercices E comptent uniquement dans les notes de composition et d'exécution. • Seuls les 10 exercices les plus difficiles comptent pour le résultat (Libe Solo) 	
<p>BE Pas-de-deux 2* (Junior en Senior)</p> <p>(Précédemment Duo)</p>	<p>Pas d'imposé</p> <p>Exécuter l'épreuve libre 2x</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Libre au galop • En dehors de la 'Mise à cheval' et de la sortie, seuls les exercices avec 2 voltigeurs en même temps à cheval, comptent. • Les exercices de difficultés M et D sont autorisés. • Les exercices E comptent uniquement pour la note de composition et d'exécution. • Seuls les 10 exercices les plus difficiles comptent pour le résultat (Libre Junior) • Seuls les 13 exercices les plus difficiles comptent pour le résultat (Libre Senior) 	<p>Libre Senior : 2 min</p> <p>Libre Junior : 1,5 min</p>
<p>BE Pas-de-deux 1* (Junior en Senior)</p> <p>(Aux Pays-Bas : Classe L)</p>	<p>Au galop</p> <p>Imposé en entier pour le 1^e et 2^e participant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à cheval 2. Assis libre 3. Etendard 4. Debout 5. Elan avant avec jambes serrées, 6. Demi-Moulin 7. Elan arrière, jambes écartées, 8. Sortie vers l'intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Libre au galop • En dehors de la 'Mise à cheval' et de la sortie, seuls les exercices avec 2 voltigeurs en même temps à cheval, comptent. • Les exercices avec difficultés E, M et D sont autorisés. • Seules la composition et l'exécution seront jugées 	<p>Imposé : Illimité</p> <p>Libre : 1,5 min</p>
<p>BE Juniores 2*</p> <p>(Précédemment Juniors A)</p>	<p>Au galop</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à Cheval 2. Assis libre 3. Etendard 4. Moulin 5. Ciseau 1ère phase 6. Ciseau 2ème phase 7. Debout 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les exercices avec difficulté M, D et R comptent dans la note de difficulté. • Les exercices E comptent pour la composition et l'exécution 	<p>Imposé : Illimité</p> <p>Libre : 1 min</p>

	8. 1 ^{ère} partie du flanc vers amazone intérieur suivi par saut au lieu de se laisser glisser le long du flanc à l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les 10 exercices les plus difficiles comptent pour le résultat. 	
BE Juniores 1* (Précédemment Juniors B)	Au galop 1. Mise à cheval 2. Assis libre 3. Etendard 4. Debout 5. Elan avant avec jambes serrées, 6. Demi-Moulin 7. Elan arrière, jambes écartées, 8. Sortie vers l'intérieur par passage de jambe,	<ul style="list-style-type: none"> Les exercices avec difficultés E, M et D sont autorisés. Seules la composition et l'exécution seront jugées. 	Imposé : Illimité Libre : 1 min

Article 1.7 Nombre de départs

Un cheval de voltige peut être utilisé pour un maximum de 12 points sur une journée (y compris les départs Hors Classement).

Voir le tableau pour la classe :

BE-team classe 1* - 3* et Juniors	8 points
BE-team classe niveau 1 et 2 : 4 participants	4 points
BE-team classe niveau 1 et 2 : 6 participants	6 points
BE-Equipe initiation : 4 of 6-voltigeurs	2 points
BE-Pas-de-Deux 2* et 3*	4 points
BE-Pas-de-Deux niveau 1 et 2 et 1*	3 points
BE-solo 3*-1*, Juniors 1* et 2*, Scolaires 1* en 2*	2 points
BE-solo niveau 3	2 points
Be-solo niveau 1 et 2 en BE pas-de-deux Initiation	1,5 points
BE- solo de base <u>initiation</u>	1 point

- 1.7.1. Une période de repos d'au moins ~~une demi-heure~~ 3 passages de cheveau doit être insérée entre deux passages d'un même cheval.
- 1.7.2. Maximum 3 voltigeurs Solo sont autorisés à entrer dans la piste en même temps lorsqu'ils utilisent le même cheval.
- 1.7.3. Dans le cas des pas-de-deux, les deux voltigeurs peuvent être en même temps dans la piste quand ils utilisent le même cheval.
- 1.7.4. Lors d'un même concours, lorsque des épreuves nationales et internationales sont organisées en même temps, le nombre maximum de passages du cheval est déterminé par le règlement de la FEI.

Article 1.8 Points bonus et points malus

~~1.8.1. Les points malus seront déduits de tous les points bonus éventuellement engrangés. Lorsqu'il n'y a plus de points bonus en réserve ou lorsqu'il n'y a pas de point positif obtenu, on passera alors à des points négatifs.~~

~~1.8.2.1.8.1.~~ Les points de bonus et de malus ne peuvent être obtenus que lors des compétitions nationales et sont déterminés sur la base de l'imposé et du libre, ~~sans-et~~ le test technique pour les Solo 3*.

~~1.8.3.1.8.2.~~ Le tableau ci-dessous indique, pour chaque catégorie, la note finale pour laquelle un point positif ~~ou négatif~~ est attribué. Dans certaines catégories, il n'y a ni point positif, ni point négatif prévu. Ces cas sont indiqués par la mention « non concerné ».

~~1.8.4. Si un point entier est obtenu au-delà de la limite des points bonus, ce seront alors 2 points bonus qui seront attribués.~~



Classe	Points bonus	Points malus
<u>BE-Team 1*BE initiation à cheval</u>	<u>5,0Non concerné</u>	<u>Non concernéNon concerné</u>
<u>BE-Team 2*BE-team niveau 1 et 2</u>	<u>5,55,0</u>	<u>Non concernéNon concerné</u>
<u>BE-Team 3* BE-Team 1*</u>	<u>Non concerné5,0</u>	<u>Non concerné3,999</u>
<u>BE-Team JuniorsBE-Team 2*</u>	<u>5,05,5</u>	<u>Non concerné4,499</u>
<u>BE Solo 1* BE-Team 3*</u>	<u>6,07,0</u>	<u>Non concerné5,999</u>
<u>BE Solo 2* BE-Team Juniors</u>	<u>6,5 5,0</u>	<u>Non concernéNon concerné</u>
<u>BE Solo 3* BE Solo niveau 1 et 2</u>	<u>Non concernéNon concerné</u>	<u>Non concernéNon concerné</u>
<u>BE Juniors Solo 1* BE Solo 1*</u>	<u>6,06,0</u>	<u>Non concernéNon concerné</u>
<u>BE Juniors Solo 2* BE Solo 2*</u>	<u>6,56,5</u>	<u>Non concerné4,999</u>
<u>BE Childeren solo 1* BE Solo 3*</u>	<u>6,07,0</u>	<u>Non concerné5,999</u>
<u>BE Childeren solo 2*</u>	<u>6,5</u>	<u>Non concerné</u>
<u>BE Pas-de-Deux 1* (junior et senior)BE Juniors Solo 1*</u>	<u>6,06,0</u>	<u>Non concernéNon concerné</u>
<u>BE Pas-de-Deux 2* (junior et senior)BE Juniors Solo 2*</u>	<u>6,56,5</u>	<u>Non concerné4,999</u>
<u>BE Pas-de-Deux 3*BE Scolaires solo 1* et 2*</u>	<u>Non concerné6,0</u>	<u>Non concernéNon concerné</u>
<u>BE Pas-de-Deux de Initiation & niveau 1 et 2</u>	<u>Non concerné</u>	<u>Non concerné</u>
<u>BE Pas-de-Deux 1* (junior et senior)</u>	<u>6,0</u>	<u>3,999</u>
<u>BE Pas-de-Deux 2* (junior et senior)</u>	<u>6,5</u>	<u>4,999</u>
<u>BE Pas-de-Deux 3*</u>	<u>7,0</u>	<u>5,999</u>

1.8.3. Si un point complet de plus est obtenu par rapport à la limite de points bonus, deux points bonu sont ajoutés.

Article 1.9 Règles de promotion ou de dégradation de catégorie

1.9.1. Avec 4 points de bonus, on peut passer à la classe supérieure et avec 8 points de bonus, on doit passer à la classe supérieure au début de l'année civile suivante.

L'âge du voltigeur prime toujours sur les règles de promotion et de relégation.

1.9.2. Si une équipe junior veut commencer chez les seniors, la règle transitoire suivante s'applique : une équipe junior a le droit de commencer dans la classe BE 1* avec 0 à 4 points de bonus si elle a obtenu 4 fois un 5.0, ou de passer dans la classe BE 2* si elle a obtenu 4 fois un 5.5, ou de passer dans la classe BE 3* si elle a obtenu 4 fois un 6.

1.9.3. Un junior solo doit commencer dans la classe senior solo BE 3*/2*/1* dès qu'il a atteint l'âge de 19 ans, ou peut commencer dans la classe senior solo BE 3*/2*/1* dès l'âge de 16 ans. Il peut passer sans compétition dans la classe BE 1*, à la classe BE 2* lorsqu'il a obtenu quatre fois 6.0, ou directement à la classe BE 3* lorsqu'il a obtenu quatre fois 6.5.

1.9.4. Si vous passez de la classe solo Childeren 2* à la classe solo juniors et que vous avez obtenu au moins 4 fois un 6, vous pouvez passer directement à la classe junior 2*.

1.9.5. Si vous passez de solo Childeren 1* à solo juniors, vous devez aller en solo juniors 1*, si vous avez obtenu 4 fois un 6,5 en Childeren 1* vous pouvez aller en juniors 2*.

1.9.1. Quatre points bonus permettent la promotion à la catégorie supérieure. Huit points bonus rendent obligatoire le passage à la catégorie supérieure à partir du début de l'année calendaire suivante



- ~~1.9.2. Si une équipe junior veut prendre le départ chez les séniors, alors le règlement de transition suivant s'applique : une équipe junior qui a obtenu entre 0 et 4 points est admis à commencer en classe BE 1* et en catégorie BE 2* lorsqu'elle a atteint 4 x 5,5 points, en catégorie BE 3* lorsqu'elle a atteint 4 x 6,0 points.~~
- ~~1.9.3. Un solo junior doit prendre le départ dans les catégories BE 3*/2*/1* des solos séniors, dès qu'il a atteint l'âge de 19 ans, et peut y participer à partir de l'âge de 16 ans. Il doit passer en classe BE 2*, sans participer en BE 1*, quand il a obtenu 4 x 6,0 points, passer directement en BE 3* quand il a obtenu 4 x 6,5 points.~~
- ~~1.9.4. Si un solo scolaire 2* passe à la catégorie solo juniors et qu'il a gagné min. 4 x 6,0 points il doit directement passer en solo junior 2*.~~
- ~~1.9.5. Si un solo scolaire 1* passe à la catégorie solo juniors, il faut qu'il aille en solo juniors 1*. S'il a obtenu min. 4 x 6,5 points en scolaire 1*, il peut directement passer en junior 2*.~~
- ~~1.9.6. Quand un solo junior est passé en solo sénior, le voltigeur ne peut plus participer en catégorie junior.~~
- ~~1.9.7. Avec 5 points malus, le participant est dégradé dans la catégorie inférieure précédente. Après cette dégradation, il redémarre à 0 point dans sa nouvelle catégorie, sans point malus.~~

Article 1.10 Prendre le départ hors classement

Si un organisateur de concours souhaite, avec l'accord du jury, donner l'occasion à un participant de prendre le départ hors classement, c'est autorisé uniquement dans le respect des dispositions suivantes :

- Les participants qui veulent prendre le départ Hors Classement doivent clairement le signaler.
- Participer Hors classement est autorisé dans sa catégorie réglementaire, ou dans une catégorie inférieure.
- Les dispositions réglementaires de la catégorie dans laquelle on participe s'appliquent aussi pour les participants hors classement.
- Les participants Hors Classement n'apparaissent pas dans les résultats des catégories. Ils ne sont pas non plus pris en compte pour la remise des prix et ne reçoivent aucun point (bonus ou malus).
- Tout ce qui a été stipulé pour les autres participants reste pleinement d'application pour les participants Hors Classement.
- L'organisateur de la compétition peut demander les mêmes frais d'inscription pour le participant Hors Classement que pour les autres participants.
- S'il y a des exceptions aux 6 points mentionnés ci-dessus, une autorisation doit être demandée à la commission de voltige de la F.R.B.S.E., qui communiquera la décision officielle au club organisateur et aux membres du jury.
- L'organisateur de la compétition doit clairement indiquer les participations Hors Classement sur les listes de départ.

Article 1.11 Exécution des épreuves

- 1.11.1. Au plus tard 30 secondes après le signal sonore (cloche) d'entrée de piste, les voltigeurs doivent se présenter au jury principal. La manière dont les participants se placent au jury est libre. Ils doivent ensuite saluer en baissant/hochant la tête. Le salut ne peut être un mouvement de danse ou de gymnastique, les pieds restent au sol. Le cheval doit ensuite trotter sur le cercle pour voir s'il est apte à concourir, jusqu'à un nouveau signal sonore du jury. Pendant ce temps, les voltigeurs doivent se positionner à l'extérieur du rond de longe.
- 1.11.2. Lorsque le jury est composé de plusieurs membres, les participants saluent uniquement vers « A ».
- 1.11.3. Le cheval effectue l'épreuve sur un cercle de 16m - au moins 15 mètres - de diamètre.
- 1.11.4. Le signal sonore du jury annonce le début de l'épreuve pour le/les voltigeur(s). Ceux-ci doivent commencer les exercices imposés ou le libre ou le test technique dans les 30 secondes qui suivent la sonnerie. Si les voltigeurs commencent avant la sonnerie, alors le libre ne sera pas évalué. Si les voltigeurs ne commencent pas après 30 secondes ou à la demande du Jury A, ils sont éliminés.

- 1.11.5. Une pause, d'au moins 30 minutes, suit les exercices imposés par les équipes niveau 2*/3*. Ensuite, le libre au galop débute. Les voltigeurs solos (en fonction du programme) doivent directement montrer le libre après l'imposé. Dans le cas d'une épreuve technique, les exercices imposés et le libre se suivent. Après l'imposé/le libre, il faut une pause de minimum 30 minutes 3 chevaux avant ~~le~~ l'épreuve technique. Si un voltigeur solo ne se présente que pour les imposés et le libre une pause d'une minute entre ces deux épreuves est autorisée. Lorsqu'un même longeur se présente avec plusieurs chevaux, au moins 6 chevaux doivent être placés entre les départs.
- 1.11.6. Le chronomètre démarre au moment où le premier participant touche le cheval et/ou la sangle.
- 1.11.7. Si un participant d'une équipe de voltigeurs est absent le libre peut démarrer avec 1 participant en moins. Cela a des conséquences sur la composition de l'enchaînement.
- 1.11.8. Si plusieurs voltigeurs effectuent des solos sur le même cheval, ils peuvent entrer en même temps dans le rond de voltige. Chaque voltigeur ne peut se rendre au centre du rond que lorsque le voltigeur qui le précède a quitté le cheval. Un seul signal sonore est donné pour le premier solo. Pour l'imposé, les voltigeurs suivants ne doivent pas attendre de signal sonore du jury pour débiter leur solo. Pour ~~la Kür~~ le libre et le test technique, ils doivent attendre le signal sonore.
- 1.11.9. Pendant une compétition de voltige de la musique est jouée (voix et instruments). Il peut y avoir de la musique pour l'entrée dans le rond, pendant l'exécution des exercices imposés, de l'épreuve technique et du libre, et pour la sortie du rond.
- 1.11.10. La musique est obligatoire pendant l'épreuve technique et la Kür.

Article 1.12 Tenues

- 1.12.1.** Les vêtements des participants doivent être conformes à la sécurité (sécurisants, bien ajustés et adaptés aux sports de voltige). La tenue ne doit pas cacher la forme ou le contour du corps du voltigeur lors de la présentation, afin de ne pas gêner le jugement des exercices.
Au sein de l'équipe, les vêtements doivent être uniformes. Les écussons et les impressions de différentes couleurs sont autorisés, mais ne doivent pas compromettre la sécurité du voltigeur ou du cheval.
- ~~1.12.2.~~ Seules les chaussures à semelle souple sont autorisées.
~~1.12.2.~~
- ~~1.12.3.~~ Un pantalon et une jupe courte ne peut être porté que sur un collant ou un leggings. La jupe doit être fixée au costume. Le corps des voltigeurs doit être recouvert de tissu. Si des shorts/jupes sont portés, ils doivent l'être par-dessus des jambières/collants et doivent être attachés les uns aux autres ou à la combinaison. La longueur des jupes ne doit pas dépasser la moitié de la cuisse. Seuls les bras nus sont autorisés. Les vêtements ne doivent pas donner l'impression d'être nus.
~~1.12.3.~~ Dans les classes Childeren, aucun tissu de couleur chair ou transparent ne peut être utilisé, sauf sur les bras et les jambes, afin de ne pas créer d'effet de nudité.
- 1.12.4. Le visage du voltigeur doit être visible pour le jury - aucun masque, foulard, capuche ou peinture sur tout le visage n'est autorisé (max. ¼ du visage peut être coloré).
- 1.12.5. Tous les éléments non attachés aux vêtements sont interdits - chapeaux spécifiques, casquettes etc. et tous les ajouts aux vêtements qui augmentent l'adhérence, ainsi que tous les gadgets tels que les lumières sont interdits.
- 1.12.6. Les longeurs doivent porter des vêtements appropriés pour la compétition, c'est-à-dire un pantalon blanc ou noir avec un haut blanc ou noir ou aux couleurs du club des voltigeurs.
- 1.12.7. Si les participants ont un sponsor, les dispositions relatives au sponsoring s'appliquent telles qu'énoncées dans le règlement général de la compétition de la F.R.B.S.E.

- 1.12.8. Pendant la compétition, les voltigeurs d'une équipe doivent porter les numéros de 1 à 6. Le numéro doit mesurer entre 10 et 12 cm et est porté sur le bras droit, la jambe droite ou le dos. Cela correspond à l'ordre de départ des participants au sein de l'équipe.
- 1.12.9. Les participants peuvent apporter une mascotte de petite taille dans le rond. En aucun cas un animal vivant ne sera admis comme mascotte, que ce soit dans le rond, dans les exercices ou lors de la remise des prix.

Article 1.13 Harnachement

Le cheval doit être muni d'un équipement complet, bien ajusté et entretenu.

1.13.1. L'équipement d'un cheval de voltige se compose de :

- a. Une bride avec muserolle (anglaise, mexicaine ou combinée) et une embouchure assez épaisse : la partie du mors arrivant à la commissure des lèvres du cheval doit être d'au moins 1 cm d'épaisseur. Des images des différents équipements et mors autorisés, ainsi que les modifications apportées, sont disponibles dans les annexes 1 et 2 du règlement de voltige de la FEI :
https://inside.fei.org/sites/default/files/FEI_Vaulting%20Rules%202022_rules_Final_clean_0.pdf
- b. L'utilisation d'un caveçon-licol, au lieu d'une bride, est autorisée.
- c. Un surfaix de voltige avec deux poignées rigides, stables et sécurisées. Le cheval doit être bien sanglé. Le surfaix peut être muni d'une poignée souple entre les deux poignées rigides, et de deux courroies de pied sur un côté ou les deux. Le surfaix doit être matelassé (deux coussins sur la face interne) pour ne pas reposer sur le garrot excluant ainsi toute pression et/ou frottement possible.
- d. Un tapis rigide, celui-ci ne peut être ni plus long que 110cm au total, ni plus large que 90cm et pas plus épais que 3cm, sauf pour l'endroit situé directement sous la sangle de voltige, où toute épaisseur est autorisée. Le tapis ne doit pas s'étendre sur plus de 80cm de l'arrière de la sangle de voltige vers l'arrière du cheval et sur plus de 30cm avant la sangle. Il doit être fait d'un matériau rigide.
- ~~e. Les deux rênes latérales et la rêne triangulaire sont autorisées. Les rênes triangulaires sont attachées de la sangle à la sangle du même côté en passant par les anneaux du mors. La distance entre les deux points d'attache (haut et bas) de chaque côté de la sangle ne doit pas dépasser 40 cm. Les rênes latérales ne doivent être réglables que conformément à la fabrication et toute modification apportée à la rêne triangulaire ou latérale (par exemple, nouage) n'est pas autorisée. Deux rênes fixes de longueur suffisante.~~
- ~~f.e. Un tapis de protection, amortisseur, d'épaisseur suffisante est placé sous l'entièreté du surfaix ; toutes les épaisseurs sont autorisées. Il doit être adapté à toutes les tensions. Il assure une protection optimale du cheval contre toute forme pression.~~
- ~~g.f. Une longe de 8m au moins, une boucle à l'extrémité, de préférence sans fermeture de sécurité pivotante.~~
- ~~h.g. Une chambrière d'une longueur d'au moins 7m, manche compris.~~

1.13.2. Comment attacher la longe :

La longe ne peut être attachée qu'à l'anneau intérieur du mors ou lors de l'utilisation d'un caveçon au niveau de l'anneau de la muserolle. Pour les catégories « initiation », classe 1* et niveau 1 et 2, il est permis d'attacher la longe de l'une des manières suivantes :

- Directement à l'anneau intérieur du mors.
- À la muserolle.
- À la muserolle et passant par l'anneau intérieur du mors.
- À l'anneau extérieur du mors, en passant par-dessus la tête du cheval et dans l'anneau intérieur.
- En cas d'utilisation d'un mors à double brisure, il est permis d'attacher la longe à l'anneau extérieur et de la faire directement passer dans l'anneau intérieur avec éventuellement une rondelle en caoutchouc.
Dans ce cas, aucune partie métallique de l'attache ne doit venir en contact avec la peau du cheval. Il est recommandé d'utiliser une courroie de sécurité à la boucle extérieure.
- Avec un caveçon, à l'anneau de la muserolle.

Article 1.14 Autres accessoires

- 1.14.1. L'utilisation de guêtres ~~ou de bandes~~ est autorisée.
- 1.14.2. L'utilisation d'un bonnet et de bouchons d'oreilles est autorisée.
- 1.14.3. L'utilisation d'un gelpad sous le tapis est autorisée.
- 1.14.4. Les enrênements autres au paragraphe 1.13.1 e, ~~que les rênes fixes ne~~ sont autorisés que pour l'échauffement.
- 1.14.5. L'utilisation d'autres types d'accessoires, de quelque forme que ce soit, n'est pas autorisée.

2. ORGANISATION DE LA COMPETITION

Article 2.1 Organisation des compétitions de voltige

Les dates de compétitions doivent être transmises à F.R.B.S.E.

La Commission nationale de voltige créera le calendrier des compétitions programmées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile correspondante. Lors des jours de championnats de voltige, aucune autre compétition de voltige ne peut être organisée.

Article 2.1.1. Règles générales du concours

Si les chiens sont admis à un concours : avant, pendant et après la compétition, ils doivent être tenus en laisse en permanence.

Article 2.2 Correspondances et différences du règlement par catégorie/handicap

- 2.2.1. Dans les championnats, les équipes et les solos peuvent être regroupés sous une même rubrique.
- 2.2.2. Dans le cas des compétitions nationales, chaque catégorie est représentée. Lorsque moins de trois équipes sont inscrites dans les catégories 2* et 3*, ces catégories peuvent être fusionnées.
- 2.2.3. Une catégorie comptant plus de 12 équipes participantes, 20 solistes participants ou 12 duo's peut être divisée en deux épreuves. Un classement doit être établi pour chaque catégorie à la fin du concours.

Article 2.3 Rond de longe de la compétition

- 2.3.1. Le ring de compétition doit mesurer au moins 20m de diamètre pour les compétitions en intérieur.
- 2.3.2. Le ring de compétition doit mesurer au moins 25m de diamètre pour les compétitions en extérieur.
- 2.3.3. Le sol doit être plat, souple et non glissant, afin de réduire autant que possible les risques de blessures pour les chevaux et les voltigeurs.
- 2.3.4. Le rond doit être tracé de façon visible. Il est également souhaité que le centre soit visible (chaux p.ex.).
- 2.3.5. Si un sillon préjudiciable se forme sur la piste durant la compétition (à l'appréciation du jury), le rond doit pouvoir être réégalisé, ratissé, entre deux passages.
- 2.3.6. En cas de compétition en intérieur, la hauteur sous plafond doit être d'au moins 5m, pour permettre les figures de toutes les catégories. Dans une piste d'une hauteur sous plafond comprise entre 4,5 et 5m, les compétitions pour les solo, pas-de-deux, BE initiation, niveau 1 et 2 et 3 et 1*-teams peuvent s'organiser.
- 2.3.7. Durant la compétition, le jury et ses secrétaires doivent avoir une place suffisamment séparée du public.
- 2.3.8. Les spectateurs doivent se tenir à au moins 3m du rond de longe.
- 2.3.9. L'organisateur doit prévoir la sonorisation globale du terrain de concours, du paddock, du public et des coulisses. Les participants, juges, cadres techniques et le public doivent pouvoir entendre les messages et tout autre support musical nécessaire.

Article 2.4 Le rond d'échauffement

- 2.4.1. Chaque compétition doit mettre à disposition des participants un rond d'échauffement, pourvu des mêmes dimensions que le rond de la compétition. Ce rond d'échauffement doit être conforme aux règles de la compétition.
- 2.4.2. Si nécessaire, un horaire d'entraînement peut être établi par l'organisateur de la compétition. Cet horaire doit préciser par qui, pendant combien de temps et dans quel ordre le rond d'échauffement peut être utilisé. Il convient de prévoir un maître de piste à cet effet.



Article 2.5 Ordre de départ

- 2.5.1. L'ordre de départ est déterminé par l'organisateur de la compétition, à moins qu'une demande dans l'avant-programme n'indique le contraire. Les participants doivent commencer dans l'ordre préétabli.
- 2.5.2. Lorsque plusieurs voltigeurs (solos ou duos) ont le même cheval, ils doivent indiquer leur ordre de passage lors de l'inscription.
- 2.5.3. Le jury principal et l'organisateur peuvent déterminer l'ordre de départ.

3. OFFICIELS

Article 3.1 Jury

- 3.1.1. Les membres du jury doivent se conformer au Règlement d'Ordre intérieur de la F.R.B.S.E.
- 3.1.2. Les juges doivent juger un minimum de 2 compétitions par saison, les CVI's et les concours au Pays-Bas comptent. Si cela n'est pas possible, le jury doit suivre une nouvelle formation.
- 3.1.3. Toutes les 4 heures de compétition, les membres du jury doivent avoir une pause d'au moins 1 heure. Pour une compétition d'une durée de plus de 6 heures, un membre du jury supplémentaire doit être recruté afin que les juges puissent effectuer une rotation.
- 3.1.4. Chaque membre du jury doit être assisté d'un secrétaire.
- 3.1.5. Les classes suivantes doivent être évaluées par au moins deux juges.
 - a. Équipes de catégorie 1* jusque 3*
 - b. Solos de catégorie 1* jusque 3*
 - c. Duo de catégorie 1* jusque 3*
 - d. ~~Équipes juniors~~
- 3.1.6. Les championnats (sélections, etc.) : ces compétitions doivent être jugées par au moins trois juges. Un de ces trois membres du jury au moins doit être un juge étranger, et un des trois au moins doit être un juge de niveau national belge.
- 3.1.7. Lors de chaque concours national, il est obligatoire qu'au moins un juge belge soit présent. Le 2ème juge peut être un juge étranger. Les juges étrangers doivent toujours avoir connaissance du règlement de voltige belge.

4. EVALUATION ET CLASSEMENT

Article 4.1 Evaluation

- 4.1.1. Un jury compétent évalue les prestations des participants en leur attribuant des notes allant de 0 à 10. Le chiffre 0 étant la cote la plus faible, le 10 la plus haute. L'emploi de décimales est autorisé.
- 4.1.2. Les notes ont la signification suivante :

0 = pas effectué	6 = satisfaisant
1 = très mauvais	7 = Assez bien
2 = mauvais	8 = bien
3 = assez mauvais	9 = très bien
4 = insuffisant	10 = excellent
5 = insuffisant suffisant	
- 4.1.3. Le calcul de la note finale s'effectue sur base de la procédure de calcul décrite sur le protocole, avec maximum 3 décimales après la virgule.

Par 'pas effectué' nous entendons que l'exercice demandé n'a quasiment pas été effectué ou que la cote est le résultat de l'addition des points obtenus et des points de pénalités.

Article 4.2 Figures imposées

- 4.2.1 La description des figures imposées se trouve sur le site de Paardensport Vlaanderen/LEWB.
- 4.2.2 L'évaluation des figures imposées est d'application pour chaque forme de compétition.
- 4.2.3 Le jury évalue chaque figure imposée de manière individuelle.
- 4.2.4 Chaque figure imposée statique doit être maintenue pendant 4 foulées de galop. Le compte du nombre de foulées commence quand la construction de l'exercice est achevée. Chaque foulée de trot est comptée comme une foulée de galop manquante.



- 4.2.5 Chaque figure imposée doit être effectuée une fois.
- 4.2.6 Les figures imposées doivent être présentées dans l'ordre et dans le temps imparti. Cfr. Article 1.6.
- 4.2.7 Durant l'exécution d'un exercice, le participant doit rester au contact du cheval.

Article 4.3 Pénalités pour les figures imposées

Lors des figures imposées, les points de pénalités suivants peuvent être attribués :

<p>1 point de pénalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'exercice n'est pas maintenu durant 4 foulées de galop. Chaque foulée de galop en moins donne un point de pénalité. • Si le participant ne s'agenouille pas lors de 'l'étendard' ou le 'debout'. • Pour chaque faute de tact lors du 'moulin'. • Toucher l'encolure du cheval de la main lors d'un exercice ('l'étendard' ou le 'debout'). Après avoir touché l'encolure, le participant doit à nouveau maintenir l'exercice durant 4 foulées de galop. • Pour chaque sortie dont la réception ne s'effectue pas sur les deux pieds. • Pour chaque aide physique lors de l'entrée à cheval dans les catégories 1* et 'niveau 1 et 2r' • Pas d'aide lors de l'entrée à cheval pour les catégories au pas
<p>2 points de pénalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la répétition d'une figure imposée. Par répétition, on entend le fait de saisir les poignées une deuxième fois, par des exercices dynamique, également la prise d'élan pour la deuxième fois lors du flanc et du ciseau, ainsi que saisir à nouveau les poignées lors de la position assis, -du drapeau et -du debout. • Pour une chute lors de la sortie ou du flanc • Pour l'exécution d'une figure imposée dans le mauvais ordre mais corrigée immédiatement, de sorte à ce que le participant effectue la bonne figure sans descendre du cheval. • Pour une descente non conforme. • Si, dans les petites catégories, une entrée à cheval n'est pas exécutée dans les allures reprises dans le règlement, 2 points de pénalité seront attribués dans note de la figure 'l'assis' ou lorsque, lors du l à cheval l'assistant soulève le voltigeur sur le cheval au lieu de se contenter de soutenir le pied...
<p>La note 0</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque exercice imposé qui ne sera pas ou partiellement exécuté (au galop). • Pour la descente du participant durant une figure imposée qui n'est pas conforme à la description. • Pour chaque figure imposée exécutée dans le désordre sans correction. • Pour une erreur de direction durant l'exécution des 'ciseaux' • Si le participant prend les poignées pour une seconde fois lors de l'exécution d'une figure imposée. • Pour chaque exercice qui ne sera pas exécuté au galop. • Si le participant répète une figure imposée. (Les poignées sont saisies une troisième fois à la 2e répétition). • Pour toute aide physique, pendant l'entrée à cheval pour les catégories 2* et 3* et les 'juniors' • Pour les équipes : pour chaque exercice effectué après le son de la cloche (fin du temps imparti). Les exercices commencés avant le son de cloche seront comptabilisés.

Le jury fera usage d'abréviations pour expliquer la raison principale justifiant l'obtention de points de pénalité (voir annexe).

Article 4.4 Kür

- 4.4.1. Le Libre peut être composé au libre choix des participants. Le Libre sera composé de figures statiques et dynamiques.
- 4.4.2. Le calcul du résultat final sera fait selon la procédure décrite sur le protocole d'évaluation.
- 4.4.3. Le calcul du Libre se fait sur base de 4 critères :
- Difficulté
Nous distinguons 4 niveaux de difficulté : E (facile), M (moyen), D (difficile), R (risqué)
Le jury note les figures montrées avec le niveau de difficulté.



La qualification des figures est publiée sur le site du la FEI.

https://inside.fei.org/sites/default/files/Code%20of%20points%20updated%2014-12-2021_clean%20up_version.pdf

https://inside.fei.org/sites/default/files/Code%20of%20points%20to%20FEI%20Vaulting%20Rules%20updated%2011-Jan-2021_clean_version.pdf

Le niveau de difficulté dépend de l'exécution. Le niveau des figures qui n'ont jamais été exécutées auparavant et qui ne sont pas reprises dans le règlement sera laissé à l'appréciation du jury. Pour toutes les classes 1* dans le Libre - équipe, solo et pas-de-deux, aucune note de difficulté ne sera attribuée.

Classe	Degrés de difficulté
BE Team youngster et 1* Pas de degrés de difficulté Tous les exercices comptent pour la composition et l'exécution.	
BE Team 2* & 3* (Senior / Junior) Seuls les 20 exercices les plus difficiles comptent (pour le Libre Junior) Seuls les 25 exercices les plus difficiles comptent (pour le Libre Senior)	Kür/libre Junior (E) = 0,1 (M) = 0,3 (D) = 0,5 Kür Senior (E) = 0,1 (M) = 0,3 (D) = 0,45
BE Solo 2*/3* (Senior/Junior/ScolaireChildrenen) Seuls les 10 exercices les plus difficiles seront comptabilisés	(M) = 0,4 (D) = 0,9 (R) = 1,3
BE Solo Youngster et 1* Pas de degrés de difficulté Tous les exercices comptent pour la composition et l'exécution.	
BE Pas-de-Deux 2* & 3* (Senior/Junior) Seuls les 13 exercices les plus difficiles seront comptabilisés (pour la kür senior) Seuls les 10 exercices les plus difficiles seront comptabilisés (pour la kür junior)	Kür senior (M) = 0,4 (D) = 0,8 Kür junior (M) = 0,4 (D) = 1,0
BE Pas-de-Deux Youngster et 1* Pas de degrés de difficulté Tous les exercices comptent pour la composition et l'exécution.	

b. Combinaison/artistique

Le jugement de la section Artistique consiste en la structure et la chorégraphie. Le jugement de la partie artistique commence lorsque le premier voltigeur touche le cheval et/ou le surfaix ou le pad et se termine lorsque le temps limite est écoulé.

Le score maximum est de 10 points, l'utilisation de décimales est autorisée.

_____ Évaluation du Libre

Structure 50%	<p>Variation des exercices</p> <ul style="list-style-type: none"> • — Un équilibre entre les exercices statiques et dynamique • — Sélection des exercices et transitions entre les exercices de différents groupes de structure • — Sélection de groupes de structures appropriées en harmonie avec le cheval • — Exercices qui ne surchargent pas le cheval <p>Compléments pour Pas-de-Deux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • — Seuls les exercices avec deux voltigeurs, a mise a cheval- et sortie sont pris en compte. • — Un équilibre entre les différentes positions des deux voltigeurs <p>Complément pour les équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un équilibre entre les différentes positions des deux voltigeurs • Une participation égale de tous les voltigeurs, pas trop d'utilisation d'un ou deux voltigeurs.
	<p>Variation des positions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variation de la position des exercices par rapport au cheval et de la direction du mouvement • Un équilibre entre l'utilisation de l'espace ; l'utilisation de toutes les parties du dos, de l'encolure et de la croupe du cheval. Un équilibre entre l'utilisation de l'espace ; l'utilisation de toutes les parties du dos, de l'encolure et de la croupe du cheval, y compris les sauts au sol.
	<p>Unité de la composition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une sélection de transitions et de mouvements qui relient les exercices et les transition sélection de transitions et de mouvements qui relient les exercices et les transitions en douceur. • Complexité du montage et du démontage des exercices • Éviter un cheval vide • Les transitions sont en harmonie avec le cheval
Chorographie 50%	<p>Interprétation de la musique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmission du caractère de la musique • Expression • Caractère des mouvements, des gestes • Une tenue adaptée au thème de la musique • Mouvements en harmonie avec la musique

[Lien protocols 2023 :](#)

<https://conradlauren.eu/punten/wp-content/uploads/protocols/files/protocols.zip>

C1 Variation des exercices

Le libre doit être composé d'une grande variété d'exercices. Une sélection variée d'exercices et des transitions entre les exercices de différents groupes de structure et un équilibre entre les exercices statiques et dynamiques.



Classification des groupes C1

Les groupes #1 à #5 appartiennent aux exercices statiques. Les groupes #6 à #10 appartiennent aux exercices dynamiques. Il est possible qu'un exercice compte pour plusieurs groupes.

Group	Groupe de la structure	Groupe de structures apparentées dans le Code de pointages de la FEI	Remarque :	Exigences minimales
1	Assi	1.1	Les exercices de type grand écart et les exercices en position couchée peuvent également faire partie du groupe 2.	1 exercice
	Exercices en suspension Agenouillement Banc Coucher	1.6-01 seulement 1.2 1.4 1.7		
2	<u>Le groupe 2 comprend des exercices qui démontrent la flexibilité du haut du corps, des hanches et/ou des jambes.</u>	1.4-03 à 1.4-04	Les exercices d'équilibre et de position debout n'appartiennent au groupe n° 2 que si une jambe est levée (au moins) plus haut que l'horizontale.	1 exercice
	Balance Exercices debout (lever une jambe plus haut à l'horizontale) Grand écart (en position assise ou couchée)	1.4-08 to 1.4-13 1.3-05 to 1.3-06 (D en R seulement)	Les exercices debout et les grands écarts peuvent également faire partie du groupe n° 4.	
		1.1-04 seulement		
3	Exercices de soutien	1.5		1 exercice
	Extension du dos	1.3-10 seulement		
4	("Position tête haute !") Exercice debout	1.3-01 à 1.3-09	1 exercice debout doit être montré. Il n'y a pas de distinction dans la direction (par exemple, se tenir à l'intérieur sur deux pieds est la même chose que se tenir à l'extérieur sur deux pieds).	1 exercice
	Exercice debout			
5	("Position tête en bas !") Exercice debout	1.3-12 à 1.3-18		1 exercice
	Exercices en suspension (longueur d'épaule)	1.6-02 seulement		
6	Exercice de saut (sur le cheval)	2.1-01 à 2.1-03	Un saut relève du groupe n° 6 avec un DOD* minimum de M.	1 exercice



			Un saut avec un demi-tour peut également faire partie du groupe n° 8.	
7	Exercices de balancement (y compris les exercices impliquant le déplacement de la jambe en cercle ou avec un coup de pied)	2.2		2 exercices
	Les coups de roue (mouvements de rotation autour du plan sagittal du corps soutenus par l'avant-bras, les mains, les épaules, etc.)	2.4		
	Tirer vers le haut (sur le cheval)	2.8		
8	Tourner (mouvements de rotation autour du plan longitudinal du corps)	2.3	Un tour doit comprendre au moins une rotation de 180°. en combinaison avec des exercices d'autres groupes, on peut compter les tours (par exemple, le saut avec un demi-tour s'inscrit dans les groupes 6 et 8).	2 exercices
	Rolling (mouvements tournant autour du plan latéral du corps)	2.1-03		
	Sauter en équilibre latéral sur les mains et rouler (peut aussi faire partie du groupe 6).	2.7		
	Salto Renversements/Flikflak	2.6		
9	Saut à cheval et sorti avec un DOD* d'au moins D		Le saut en hauteur avec DOD* d'au moins D compte dans le groupe n° 9 et peut également être compté dans d'autres groupes.	1 saut à cheval, 1 sortie
10	Saut pied au sol	3.1 tot 3.7		1 à l'intérieur, 1 à l'extérieur

DOD* (degré de difficulté) ~~→~~ difficulté



c. Exécution

L'évaluation de l'exécution se fera sur les critères suivants :

- a) L'assurance dans l'exécution des figures, la stabilité et le maintien.
- b) La décontraction des participants.
- c) L'harmonie avec le cheval, en tenant compte du caractère et de l'allure du cheval.
- d) L'attitude corporelle des participants durant et entre leur exécution.
- e) La précision des mouvements.
- f) La hauteur et l'envergure de l'exécution des figures.

L'évaluation des exercices est indépendante de la difficulté des exercices.

d. Cheval

Evaluation de l'impression générale.

[Le pointage des chevaux en Belgique est conforme aux règlements de la FEI.](#)

Les allures du cheval seront prises en compte tant dans le libre que dans les imposés. Comme point de départ de cette évaluation, le jury se basera sur l'échelle de progression. Celle-ci est publiée sur le site de la F.R.B.S.E.

Pour le score du cheval, voir document en annexe, les éléments suivants seront jugés par les 3 juges :

- a) La qualité du galop et le 'Durchlässigkeit' (perméabilité)
- b) Qualité de la voltige
- c) Manière de longer

Pour les éléments 'qualité de voltige' et 'longer' les points de pénalité sont données suivants le tableau en annexe.

e. Les figures évaluées dans l'imposé sont les suivantes :

- Uniquement les figures statiques libres qui sont exécutées durant 3 foulées de galop
- Seulement les passages des exercices libres qui sont dans le temps accordé.
- Uniquement les figures exécutées au galop. (à l'exception des catégories 'niveau 1 et 2' et 'Initiation')
- Uniquement les figures lors de leur première exécution.
- Les exercices qui sont effectués en harmonie avec le cheval.
- Les exercices qui ne sont effectués pendant les exercices imposés de cette catégorie.

Article 4.5 Evaluation des épreuves libres en musique par équipe

Lors de l'évaluation des libres en équipe, il sera tenu compte des éléments suivants :

4.5.1. Lors des figures en combinaison à 3, il faudra que 2 participants soient en permanence en contact avec le cheval.

Les figures qui ne seront pas cotées :

- Chaque figure avec plus de 3 participants.
- Chaque figure avec 3 participants, ou seul un voltigeur reste en contact avec le cheval.
- Les entrées et les sorties avec assistance physique ne comptent pas dans les catégories 3, 2, 1* et juniors.

Points de pénalité dans les combinaisons :

1 point de pénalité	<ul style="list-style-type: none">- Si un ou plusieurs participants ne sont pas montés sur le cheval durant le libre.- L'exécution de plus de 6 figures statiques, à 3 voltigeurs, de catégorie D pour les catégories 2* en J1*.
---------------------	---

4.5.2. L'exécution



L'évaluation du libre ne porte pas uniquement sur la difficulté des exercices (E, M, D ou R), mais également pour la qualité d'exécution de ces figures :

1-4 point de pénalité	Petite faute
5-8 points de pénalité	Faute moyenne
9-10 points de pénalité	Grosse faute
Voir tableau plus bas	Chute

Pour le calcul des points d'exécution, le cumul des points de pénalité de toutes les figures exécutées seront additionnés (les exercices de catégorie E inclus).

Cette addition est divisée par le nombre de figures (les figures de catégorie E inclus) et soustraite de 10. Le résultat est la note d'exécution du libre.

Article 4.6 L'évaluation du libre en solo.

Les figures non-conformes (figures statiques qui ne sont pas exécutées durant 3 foulées de galop ou au pas, durant trois pas) n'entrent pas en compte lors de l'évaluation. Ces exercices peuvent toutefois prendre un point de pénalité pour l'exécution. Les exercices avec un niveau de difficulté E ne comptent pas pour la difficulté dans les classes Solo 2* et 3* et dans la classe solo juniors 2*.

Le libre sera évalué sur les points suivants :

4.6.1. La difficulté

- Le jury donne une cote pour chaque figure présentée
- Les figures de difficulté E ne seront pas comptabilisées en catégorie Solo 3, 2, 1* Juniors
- Seules les 10 figures les plus difficiles seront prises en compte dans l'évaluation.
- Pour être comptabilisée, la sortie doit être entamée avant la sonnerie.
- Dans la catégorie 1*, la difficulté de l'exercice ne sera pas prise en compte. Seules la composition et l'exécution seront évaluées.

4.6.2. La composition

La composition est ce que le participant a eu l'intention de montrer, peu importe la qualité de l'exécution.

Points de pénalités dans la composition :

1 point de pénalité	- Si le libre (au galop) n'a pas de 'saut au sol' (bodemsprong).
---------------------	--

4.6.3. L'exécution

L'évaluation de l'exécution du libre ne porte pas uniquement sur la difficulté des exercices (E, M, D ou R), mais également sur leur qualité d'exécution :

1-4 point de pénalité	Petite faute
5-8 points de pénalité	Faute moyenne
9-10 points de pénalité	Grosse faute
Voir tableau plus bas	Chute.

Pour le calcul des points d'exécution, les points de pénalité de toutes les figures exécutées seront additionnés (les exercices de catégorie E inclus). Cette addition est divisée par le nombre de figures (les figures de catégorie E inclus) et le résultat obtenu soustrait de 10. Le résultat est la note d'exécution du libre.

4.6.4. Artistique

Déduction de 1 point - Si la descente n'est pas commencée dans le temps accordé.

Article 4.7 Evaluation de la Kür du libre 'pas de deux'

4.7.1. La difficulté

Le jury note toutes les figures montrées. Tous ces exercices doivent être effectués à 2, à l'exception de l'entrée à cheval et de la sortie.

Les figures qui ne sont exécutées que par un voltigeur (quand il est seul sur le cheval) ne seront pas prises en compte pour le calcul de la note de difficulté.
Seules les 13 figures les plus complexes sont prises en compte pour les pas-de-deux 3*. Les 10 plus complexes pour les pas-de-deux 2*. Pour la catégorie niveau 1 et 2 et 1*, il n'y a pas de degrés de difficulté.

4.7.2. La composition

La composition est ce que les participants ont eu l'intention de montrer, peu importe la qualité de l'exécution.

Points de pénalités dans la composition :

1 point de pénalité	<ul style="list-style-type: none"> - Si le libre (au galop) n'a pas de « saut au sol ». - Si la descente n'a pas commencé avant la cloche. - Si plus de 2 figures sont exécutées avec seulement 1 voltigeur à cheval, sans compter l'entrée à cheval et la sortie.
---------------------	---

4.7.3. L'exécution

L'évaluation de l'exécution du libre ne porte pas uniquement sur la difficulté des figures (E, M, D ou R), mais également sur la qualité d'exécution de ces figures :

1-4 point de pénalité	Petite faute
5-8 points de pénalité	Faute moyenne
9-10 points de pénalité	Grosse faute
Voir tableau plus bas	Chute.

Pour le calcul des points d'exécution, le cumul des points de pénalité de toutes les figures exécutées seront additionnés (les exercices de catégorie E inclus). Cette addition est divisée par le nombre de figures (les figures de catégorie E inclus) et le résultat obtenu est soustrait de 10. Le résultat est la note d'exécution du libre.

4.7.4. Artistique

Déduction de 1 point - Si la descente n'est pas commencée dans le temps accordé.

Article 4.8 Epreuve Technique

Les figures pour le test technique sont décidées chaque année par le FEI.

Article 4.9 Chute

4.9.1. Il est entendu par 'chute' : un mouvement hors de contrôle ou ce qui est décrit comme chute dans le règlement (voir tableau). La chute est signalée sur la feuille de cotes par un V et les points de pénalité. La pénalité sera déduite de la note d'exécution finale.

4.9.2. Lors de la chute d'un voltigeur solo ou pas-de-deux, le temps imparti du libre sera arrêté. (pas de cloche). Le chronomètre repartira si le voltigeur touche le cheval et/ou le harnachement dans la minute. Si le voltigeur n'est pas en mesure de reprendre le libre immédiatement, le jury 'A' sonnera et interrompra le test. Le libre doit reprendre dans les 30 secondes après la deuxième sonnerie. La troisième chute d'un voltigeur solo ou pas-de-deux signifie l'élimination.

4.9.3. La chute du cheval est éliminatoire et ce à l'appréciation du jury en A.

Catégorie de chute	Description	team	Solo Kür	Pas-de-deux
Chute 1a	Mouvement inattendu durant lequel tous les voltigeurs se retrouvent rapidement et sans contrôle au sol, causé par une perte d'équilibre ; atterrissage déséquilibré et incapable de maintenir l'équilibre sur les deux pieds (pas de contact avec le cheval / l'équipement), pendant ou à la fin du test. Plus personne sur le cheval.	2.0	2.0	2.0

Chute 1b	Mouvement inattendu dans lequel un voltigeur de l'équipe ou d'un pas-de-deux se retrouve au sol rapidement et par perte de contrôle. Suite à une perte d'équilibre, le voltigeur ne reste pas sur ses 2 pieds pendant ou à la fin du test. Perte de contact avec le cheval	1.0		1.0
Chute 2a	Causée par une perte d'équilibre, tous les voltigeurs de l'équipe ou d'un pas-de-deux chutent au sol rapidement et par perte de contrôle. Suite à une perte d'équilibre, le voltigeur n'est plus en contact avec le cheval ou le surfaix, mais reste sur leurs 2 pieds pendant ou à la fin du test. Plus de contact avec le cheval.	1.0	1.0	1.0
Chute 2b	Mouvement imprévu durant lequel un voltigeur de l'équipe ou d'un pas-de-deux ou solo chute au sol par perte de contrôle. Suite à une perte d'équilibre, le voltigeur n'est plus en contact avec le cheval, le harnachement ou un des autres voltigeurs, mais reste sur ses 2 pieds pendant ou à la fin du test. Le cheval n'est pas libre.	0.4		0.6
Chute 3	Mouvement imprévu durant lequel un voltigeur de l'équipe ou d'un pas-de-deux ou solo chute au sol par perte de contrôle, mais garde cependant contact avec le cheval, le harnachement ou un autre voltigeur et réussit à remonter sur le cheval. Saut au sol après une perte d'équilibre.	0.4	0.6	0.6
Chute 4	Saut au sol durant lequel le voltigeur frappe le sol des pieds plus d'une fois avant de remonter sur le cheval.	0.4	0.6	0.6
Chute 5	Après la descente, le voltigeur n'est pas en mesure de maintenir l'équilibre sur les 2 pieds et touche le sol avec une autre partie du corps que les pieds.	0.2	0.4	0.4
Chute 5a	Après la descente, le voltigeur n'est pas en mesure de maintenir l'équilibre sur les 2 pieds et touche le sol avec la ou les mains.	0.1	0.2	0.2

Article 4.10 Boiterie

Si le cheval n'est pas apte à concourir, le (président du) jury informera immédiatement le(s) participant(s) de son élimination. Il n'est pas possible d'aller en appel contre cette décision. Le participant devra mettre fin à sa participation de manière immédiate et quitter le terrain de concours dans les plus brefs délais.

Article 4.11 Abandon

Un participant qui choisit d'abandonner, devra signaler sa décision par un salut franc au (président du) jury. Il devra quitter ~~le terrain sur le champ~~ le ring et ne sera pas repris dans la liste des résultats.

Article 4.12 Circonstances imprévues

4.12.1. En ce qui concerne les prises de décisions lors de circonstances imprévues ou d'évènements particuliers, le jury en A aura le dernier mot. Il a le droit de prendre sa décision suite à la consultation des juges en B, ~~C et D et en C~~. Lors d'évènements inattendus ou de problèmes avant ou pendant une épreuve, les juges en B, ~~C et D et en C~~ pourront se déplacer vers le juge en A pour lui communiquer leur opinion, ~~si le temps imparti a été suspendu.~~

4.12.2. ~~4.12.2~~ Lors d'évènements imprévus, (par exemple une chute, ou de rupture du surfaix), le jury en A pourra mettre fin à une épreuve ou l'interrompre. Si l'épreuve est interrompue, le temps sera suspendu. La reprise de l'épreuve et la remise en marche du chronomètre se fera au signal du jury en A.

4.12.3 Lors de défektivité de matériel, si le matériel se détache ou s'il provoque une douleur au cheval, le matériel pourra être remplacé à condition que ce soit possible dans les 2 minutes.

4.12.4 En cas de conditions (météorologiques) extrêmes pendant le concours, l'organisateur du concours est tenu de prendre les mesures nécessaires et d'agir autant que possible dans l'intérêt du bien être des chevaux et des participants.

Article 4.13 Défense

Si le cheval présente une gêne suite à un exercice ou si le cheval présente des défenses, le jury pourra exclure la combinaison.

Article 4.14 Protocole d'évaluation

4.14.1. Les protocoles d'évaluation sont publiés sur le site de la Paardensport Vlaanderen/LEWB.

4.14.2. Les notes et les commentaires sur l'exécution des figures par les voltigeurs y sont repris.

4.14.3. Il y a de la place pour d'éventuels commentaires du jury. Pour les exercices imposés, le jury peut faire usage d'abréviations pour motiver les notes. La signification de ces abréviations est reprise en annexe.

4.14.4. Les protocoles seront remis aux participants par l'organisateur du concours après le déroulement de celui-ci.

Article 4.15 Classement

4.15.1. Dans chaque rubrique les participants ayant obtenu le score le plus élevé sera classé premier, suivi des autres concurrents par score décroissant.

4.15.2. En cas d'ex aequo pour les voltigeurs en team, l'équipe ayant obtenu la plus haute note pour les exercices imposés sera gagnante. Dans le cas où cette note est identique, l'équipe ayant obtenu la meilleure note du libre, puis la note artistique, puis la note technique....

4.15.3. Dans le cas d'ex aequo chez les voltigeurs solo ou les pas-de-deux, le gagnant sera celui qui aura obtenu le meilleur score sur les exercices imposés. Si cette note est identique, le gagnant sera celui qui aura obtenu la meilleure note dans l'exécution du libre.

Article 4.16 Remise des prix

4.16.1. Il peut y avoir plusieurs remises de prix par jour..

4.16.2. Tous les voltigeurs doivent être présents à la remise des prix. Si pour des raisons urgentes ils ne peuvent pas attendre la remise des prix, ils doivent demander l'accord du président du jury ou du club organisateur. S'ils quittent plus tôt sans autorisation, ils peuvent être disqualifiés et ne recevront pas de prix en argent.

4.16.3. Il est souhaité que le longeur accompagne le(s) voltigeur(s) lors de la remise de prix.

4.16.4. Au minimum un prix sera remis par 4 participants à une catégorie team, pas-de-deux ou solo.

4.16.5. Le nom et le score du voltigeur doit être annoncés à la remise des prix.

4.16.6. Lors du Championnat de Belgique et la Coupe de Belgique, il faudra disposer d'un podium sur lequel une équipe complète pourra monter.

ANNEXE 1: NOTE DU CHEVAL – TABLEAU DES POINTS **MALUS**



Date:

Event:

Vaulter:

Nation:

Horse:

Lunger:

Judges Table	A
--------------	---

HORSE SCORE COMPULSORY

		Remarks	Score 0-10														
Quality of Canter and Throughness 60%	<ul style="list-style-type: none"> Rhythm: Regularity, energy, equal length of strides, clear 3-beat, clear moment of suspension. Relaxation: Relaxation and suppleness through the whole body of the Horse. Relaxed swinging back. Relaxed neck. Positive muscle tone. Connection: Bridge of engagement. Flexed back and engaged core. Energy from hindquarters flow through the body to a soft and flexible connection on the side reins and lunge line. Impulsion: Self carriage with elastic steps, suppleness, and engagement of hindquarters. Energy created with the hind legs well underneath Horse's center of gravity (carrying, not pushing). Lifting of forehand (uphill tendency) and lowering of croup. Straightness: 'Relative' straightness on the circle line. Hind legs follow footfalls of front legs. Body is vertical. The Horse is aligned through the whole body. Collection: Lowered, engaged hindquarters and croup. Shortening and narrowing of base of support resulting in lightness and mobility of the forehand. Whole topline is stretched. Shorter, powerful, energetic strides. <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Rhythm</td> <td>Relaxation</td> <td>Connection</td> <td>Impulsion</td> <td>Straightness</td> <td>Collection</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	Rhythm	Relaxation	Connection	Impulsion	Straightness	Collection								A1 60%		
	Rhythm	Relaxation	Connection	Impulsion	Straightness	Collection											
Vault Ability of the Horse 25%	<ul style="list-style-type: none"> Willingness/obedience: <ul style="list-style-type: none"> •No resistance or hesitation. •Alert and responsive to the lunger's aids. •Harmony and lightness. Balance in tempo (forth/back): <ul style="list-style-type: none"> •Constant correct pace, tempo, and energy without speeding up or slowing down. Balance in circling (in/out): <ul style="list-style-type: none"> •Constant circle of min. 15 m. diameter without falling in or out. 		A2 25%														
	Deductions:																
Lunging	<ul style="list-style-type: none"> The lunging should reflect an easy and effortless collaboration and communication between the lunger and the horse. •Correct and discrete use of aids. •Correct position and posture. •Appropriate dress. •Well-adjusted equipment. •Entry, salute, and trot round: Should be performed in a smooth flow from entering the arena till stride off into canter and until the vaulter touches the Horse. 		A3 15%														
	Deductions:																

Horse Score	
-------------	--

Judge:

Signature:



ANNEXE 2 : POINTS POUR A1

Rhythm 10 %	Relaxation 10 %	Connection 10 %	Impulsion 10 %	Straightness 10 %	Collection 10 %
----------------	--------------------	--------------------	-------------------	----------------------	--------------------

A1 Rythme

Note	Régularité du rythme / Régularité de la cadence / Stabilité de la cadence / Activité / Longueur des foulées / Galop à 3 temps / Temps de suspension / Qualité de la projection
8-10	<ul style="list-style-type: none"> - Justesse du rythme dans l'allure - Clair moment de suspension - Rythme exprimé avec énergie - Longueur des foulées constante - Posé des pieds toujours correct - Cadence adaptée et régulière - Bonne activité des postérieurs - Cheval en équilibre
6-8	<ul style="list-style-type: none"> - rythme de l'allure correct - moment de suspension identifiable - Rythme exprimé avec une énergie modérée - Posé des pieds majoritairement correct - cadence principalement adaptée et régulière - activité des postérieurs correcte - Équilibre du cheval satisfaisant
4-6	<ul style="list-style-type: none"> - Changements de rythme dans l'allure - Galop à 3 temps pas toujours clair - Manque d'énergie ou se précipite - Posé des pieds irrégulier - Variation de la cadence - Manque d'activité des postérieurs entraînant des fautes de rythme - Équilibre du cheval correct
2-4	<ul style="list-style-type: none"> - Rythme irrégulier - Galop à 4 temps pendant la majorité de la performance - Rythme manque d'énergie ou se précipite - Posé des pieds très irrégulier - Variations de la cadence - Manque d'activité des postérieurs entraînant des fautes sérieuses de rythme - Equilibre non constant
0-2	<ul style="list-style-type: none"> - Galop rompu - Manque d'énergie - Aucune régularité - Cheval en déséquilibre - Ruptures fréquentes et importantes

A1 Relaxation

Note	Décontraction / souplesse du dos, de l'encolure et de la nuque / Tonus musculaire
8-10	<ul style="list-style-type: none">- Bonne élasticité des foulées- libre de toute anxiété- Tension musculaire optimale- Fonctionnement du dos et des postérieurs évident- Port de queue détendu- respiration rythmée- Totale et permanente décontraction physique et mentale complète
6-8	<ul style="list-style-type: none">- Décontracté- Bonne élasticité des foulées- Libre de toute anxiété- Encolure détendue- Bon fonctionnement du dos- Port de queue relâché- Respiration rythmée- Décontraction physique et mentale durant la majorité de la performance
4-6	<ul style="list-style-type: none">- Montre quelques signes d'anxiété et de tension- Quelques tensions dans le maintien de l'encolure- Quelques tensions dans le dos- Quelques fouaillements de queue
2-4	<ul style="list-style-type: none">- Montre des signes d'anxiété et en tension la majeure partie du temps- Tensions importantes dans le port de l'encolure- Tensions importantes du dos et/ou dos creux- Fouaillements de queue réguliers
0-2	<ul style="list-style-type: none">- Montre des signes d'anxiété et de tension tout le temps- Forte tension de l'encolure- Forte tension du dos (dos très creux)- Fouaillements de queue permanents

A1 Connection

Note	Pont d'engagement / dos souple / engagement des postérieurs / Energie transmise par les postérieurs à l'ensemble du corps jusqu'au contact léger sur les rênes fixes et la longe.
8-10	<ul style="list-style-type: none">- Contact franc, moelleux et stable sur la longe et la main du longeur ainsi que sur les rênes fixes (longe et rênes tendues mais souple)- Bouche relâchée- Chanfrein sur la verticale ou légèrement en avant de la vertical
6-8	<ul style="list-style-type: none">- Contact franc, moelleux et stable durant la majorité du temps- Bouche relâchée- Chanfrein majoritairement sur la verticale, légèrement en avant ou en arrière de la verticale par moments.- Quelques pertes de contact sur les rênes fixes- Quelques pertes de contact sur la longe
4-6	<ul style="list-style-type: none">- Perte de contact et cheval non "tendu" (dos creux)- Bouche sèche et ouverte- langue sortie par moment démontrant des signes de tension mais reste placée sous le mors- Chanfrein se déplace en avant et/ou en arrière de la verticale- Rênes fixes extrêmement tendues ou flottantes- Contact avec la longe est flottant /non établi/en traction sur la longe
2-4	<ul style="list-style-type: none">- Pas de contact- Cheval non "tendu" (dos très creux)- bouche ouverte- Langue sortie démontrant des signes de tension pendant la majorité la performance ou langue au-dessus du mors- Chanfrein très en avant ou très en arrière de la verticale avec des rênes fixes flottantes- contact irrégulier, longe vrillée ou en traction
0-2	<ul style="list-style-type: none">- pas de contact et cheval non "tendu" (dos très creux)- ne franchi pas son mors- Bouche ouverte et/ou en traction sur les rênes fixes- Langue sortie démontrant des signes de tension pendant toute la performance- Chanfrein très en avant ou très en arrière de la verticale avec des rênes fixes flottantes- Aucun contact avec la longe ou en traction

A1 Impulsion

Note	Se porte en avant / Foulées élastiques / souplesse et engagement des postérieurs / Énergie générée par les postérieurs sous le centre de gravité du cheval (se porte, ne "fuit" ou "pousse" pas). Allègement de l'avant main (se redresse) / Abaissement des hanches
8-10	<ul style="list-style-type: none">- Énergie générée par l'arrière main - Bonne propulsion- Postérieurs engagés sous le centre de gravité du cheval- Foulées élastiques- abaissement des hanches- Même propulsion et même énergie pendant toute la performance
6-8	<ul style="list-style-type: none">- Énergie générée par l'arrière main la plupart du temps- Bonne propulsion- Postérieurs engagés sous le centre de gravité du cheval la plupart du temps- Conservation de la même propulsion et même énergie durant la majorité de la performance
4-6	<ul style="list-style-type: none">- Énergie pas toujours démontrée - Postérieurs sont "à la traîne", pousse plus qu'il ne porte (croupe haute)- Pas d'élasticité des foulées- Manque d'énergie ou de désir de se porter en avant- Court avec ses antérieurs- Cheval qui se précipite
2-4	<ul style="list-style-type: none">- Énergie non démontrée la plupart du temps- Manque clairement d'énergie et de désir de se porter en avant- Cheval paraît en difficulté- Cheval court clairement avec ses antérieurs- Cheval qui se précipite
0-2	<ul style="list-style-type: none">- Aucune énergie- Postérieurs "à la traîne"- Peu ou pas d'élasticité- Cheval à la peine

A1 Rectitude

Note	Rectitude sur le cercle / Traces de postérieurs alignées sur celles des antérieurs / ensemble du corps du cheval aligné sur le cercle
8-10	<ul style="list-style-type: none">- Corps droit, aligné- Postérieurs sur la trace des antérieurs- cheval en équilibre- Poids également réparti sur les 4 membres- Corps vertical
6-8	<ul style="list-style-type: none">- Corps quasiment droit, aligné- Postérieurs suivent la trace du posé des antérieurs avec des déviations minimales- cheval quasiment en équilibre- Répartition du poids quasi égale sur les 4 membres- tête non ou légèrement inclinée - Corps très légèrement incliné à l'intérieur
4-6	<ul style="list-style-type: none">- Pas toujours droit- postérieurs pas en ligne avec les antérieurs- Hanches parfois à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle- corps incliné modérément à l'intérieur- Tête modérément basculée / inclinée
2-4	<ul style="list-style-type: none">- Pas droit- Postérieurs non alignés sur les antérieurs- Hanches à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle pendant l'essentiel de la performance - Corps clairement incliné sur le cercle- Tête clairement basculée / inclinée- 3 ou 4 pistes
0-2	<ul style="list-style-type: none">- Pas droit- Postérieurs non alignés sur les antérieurs- Hanches à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle pendant toute la performance- Franchement incliné à l'intérieur- Tête fortement basculée / inclinée- 4 pistes

A1 Rassemblement

Note	Abaissement des hanches / engagement des postérieurs / polygone de sustentation se raccourcit et se rétrécit par l'allègement et la mobilité de l'avant main / ensemble de la ligne du dessus en action et étirée / foulées raccourcies, puissantes et énergiques
8-10	<ul style="list-style-type: none">- Claire élévation du garrot- Cheval redressé- Postérieurs engagés sous la masse du cheval- Polygone de sustentation réduit - Nuque au point le plus haut- Bonne articulation (mobilisation ?) de la ligne du dessus- Légèreté de la foulée- Mobilité des antérieurs
6-8	<ul style="list-style-type: none">- Redressé la plupart du temps de la performance- Postérieurs engagés sous la masse- Polygone de sustentation réduit - Nuque au point le plus haut la plupart du temps- Articulation (mobilisation ?) de la ligne du dessus- Petit allègement de l'avant main
4-6	<ul style="list-style-type: none">- Cheval pas toujours redressé- Postérieurs traînent parfois (ne portent pas en permanence)- Pas de réduction du polygone de sustentation- Instabilité de la hauteur de nuque - Début de rassembler- Manque de fonctionnement de la ligne du dessus (mobilisation ?)- Début d'allègement de l'avant main
2-4	<ul style="list-style-type: none">- Tendance à se descendre (horizontal)- Postérieurs traînent et ne portent pas- Polygone de sustentation ouvert- Hauteur de nuque instable - Pas au rassembler- Pas de fonctionnement de la ligne du dessus ("dos figé")- Pas d'allègement de l'avant main
0-2	<ul style="list-style-type: none">- Descendant, croupe au- dessus de la nuque- Postérieurs traînent- Rythme lent, manque d'énergie- Polygone de sustentation ouvert- Hauteur de nuque instable - Aucun fonctionnement de la ligne du dessus, dos figé- Sur les antérieurs, aucune élévation de l'avant main

POINTS POUR A2

	Solo	Team / Pas-de-Deux
Le cheval fait jusque 4 pas au trot / galop non rassemblé/ mauvais galop	2 points	1 5 point
Le cheval fait plus que 4 pas au trot / galop non rassemblé/ mauvais galop	4 points	3 2 points
Interruption : le cheval manifeste des signes de défenses pendant l'exercice, le cheval est en perte de contrôle de sa vitesse	4-6 points	3 4-5 points
Interruption pour mettre le harnachement en ordre	jusqu'à 4 points	jusqu'à 4 points
Le voltigeur court avec le cheval sans l'intention de sauter sur le cheval :		2 points
- jusqu'à 2 tours(exception le à cheval et la sortie avec aide)		
- 2 tour ou plus		3 points

Chaque fois qu'une erreur se produit au cours du test, une déduction est accordée. Si une déduction est accordée, elle sera appliquée à la fiche d'évaluation. La même déduction peut être accordée plusieurs fois.

POINTS POUR A3 (l'entrée, le salut et le tour de trot)

	Déduction
<ul style="list-style-type: none"> Petite interruption (désobéissance ou réaction mineure du cheval, le salut pas au centre, le cheval n'est pas droit ou immobile. etc.) 	0.1-0.2 points
<ul style="list-style-type: none"> Interruption moyenne (désobéissance ou réaction modérée du cheval, le cercle pas au trot, longe et harnachement négligés, utilisation des aides inappropriées, le cheval est au galop, etc.) Le longeur court avec le cheval sur le cercle après le salut 	0.2-0.5 points
<ul style="list-style-type: none"> Interruption majeure (désobéissance ou réaction majeure, le cheval s'arrête, est en perte de vitesse, s'encourt, le tour au trot trop petit ou mal dessiné, etc.) Le longeur a besoin beaucoup de temps de mettre le cheval au trot après le salut. 	0.5-1 points
<ul style="list-style-type: none"> Le longeur fait un demi-cercle ou fait un tour du rond de longe avant 	1 point

Chaque fois qu'une erreur se produit au cours du test, une déduction est accordée. Si une déduction est accordée, elle sera appliquée à la fiche d'évaluation. La même déduction peut être accordée plusieurs fois.

ANNEXE 32: ABREVIATIONS DES EXERCICES IMPOSES

T	=	une erreur de tact pour le moulin
G	=	un saut au galop raté
K	=	erreur ou ne pas s'agenouiller devant le drapeau/la tribune
H	=	répétition d'un exercice
B	=	Toucher le sol
V	=	chute après le saut

En plus des abréviations standard, le jury peut indiquer d'autres erreurs courantes en utilisant les caractères ci-dessous. Ces caractères n'entraînent aucun point négatif, mais sont destinés à indiquer qu'il s'agit d'une erreur manifeste. Ces erreurs seront incluses dans l'évaluation.

L	=	Atterrissage difficile
S	=	Tension
KI	=	Pinces
Ge	=	Répartition des poids
R	=	Ne pas garder les bras et les jambes tendus
Mi	=	Pas au milieu de la colonne vertébrale du cheval
Ba	=	Trop peu d'équilibre
Be	=	Erreur de mouvement par rapport au cheval
VI	=	Pas courant
A	=	Non relié au cheval
M	=	Pas au bon moment
D	=	Erreur de rotation
Rw	=	Pas de régularité dans la hauteur et la largeur
Ho	=	Erreur de détention
P	=	Erreur de parallélisme
W	=	Largeur de jambe insuffisante
Lo	=	Ne pas lâcher après avoir sauté
Sz	=	Siège

ABREVIATIONS DES EXERCICES IMPOSES en FEI

FEI VAULTING GUIDELINES 2024

Annex II Code of Comments

Abbreviations that may be used by judges to give feedback

Letter	Deduction	Description
C	1 point for each canter stride missing	counting error in compulsories counting error in Technical Test exercises
K	1 point	failure to kneel before flag or stand
N	1 point	leaning on the Horse's neck without loss of form in flag
T	1 point for each timing fault	rhythm failure in mill
F	1 point	for each landing other than on both feet
R	2 points	Repeating or retaking the handles once

A - Arms	KZ - Knees	SA - Changes of Supporting Area
AB - Arched Back	L - Poor Landing	SC - Scope
AL - Alignment	LA - Legs Apart	SH - Shoulders
AS - Absorption	LD - Late Dismount	SI - Side Seat
B - Balance		SL - Slow
CH - Chin		
CO - Collapse	LF - Legs Forward	SP - Suppleness
CS - Chair Seat	LH - Lands Heavily	ST - Step(s)
CT - Control	LT - Late Turn	SX - Stretch
D - Dismount	LZ - Legs	TD - Twisted
DL - Down Leg	MX - Mechanics	TH - Touched Horse
DW - Distribution of Weight		
E - Elevation	NC - Not Clear of Horse	TI - Turned In
FH - Front High	OC - Off Center	TL - Tilting
FK - Frog Kick	OH - Off Horse	TW - Time Wasted
FL - Flight	P - Posture	TZ - Toes
FP - Flight Phase	PB - Push Back	
FT - Feet	PD - Pad	UE - Uneven Elevation
H - Head	PE - Pelvis pushed up	UR - Uneven Rhythm
HA - Handles	PK - Pike	UW - Uneven Width
HH - Hit Horse	PT - Partial Turn	W - Wrap
HM - Harmony	PO - Pushing of the Horse	X - Extension
HZ - Hands	Q - Quick	
INT - Interruption	RB - Rounded Back	

